

Accompagner et sensibiliser à la pratique de la prévention et gestion de proximité des biodéchets (PGprox) sur le territoire

RS6115 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210, 341, 343
Formacode(s)	12578, 12593, 12594
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/09/2022
Date d'échéance	29/09/2023

Certificateur(s)

RESEAU COMPOST CITOYEN · SIRET : 52231342800032

Partenaires habilités

58 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 29 à former et organiser l'évaluation et 29 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANIMATION ET DEVELOPPEMENT D ACTIONS TECHNIQUES POUR UNE ECOCITOYENNETE RESPONSABLE	3998288050065	Former
ARBORESCENCE	4481421660025	Former
ASSOCIATION MADELEINE ENVIRONNEMENT	—	Former
ASSOCIATION VENT D'OUEST	3998802770054	Former
AU RAS DU SOL	5053069510029	Former et organiser l'évaluation
CFPPA DU NORD	1959325530082	Former
CFPPA-UFA	1904005640034	Former et organiser l'évaluation
COELIS	8229004780014	Former et organiser l'évaluation
COMITE JEAN PAIN	—	Former et organiser l'évaluation
COMPOST'AGE	5226251770038	Former

Liste complète des 58 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6115-accompagner-et-sensibiliser-a-la-pratique-de-la-prevention-et-gestion-de-proximite-des-biodechets-pgprox-sur-le-territoire/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

D'ici le 31 décembre 2023, chaque citoyen devra être en mesure de pouvoir trier ses biodéchets à la source et de les valoriser (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite "loi AGECE")).

L'objectif de la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la Prévention et gestion de proximité des biodéchets ("PGprox") sur le territoire" est donc de participer à impulser le développement de compétences techniques et d'animation chez les acteurs de la filière PGprox afin de permettre le déploiement d'opérations de compostage de proximité sur le territoire dès maintenant et dans l'objectif de la loi AGECE.

En France, le compostage domestique est soutenu par l'Etat (via l'ADEME) et déployé par les collectivités locales depuis le début des années 1990. Au-delà du compostage individuel, d'autres formes de gestion domestique des biodéchets se développent depuis une dizaine d'année, comme le compostage partagé (en pied d'immeuble, jardin partagé, quartier ou village) et le compostage autonome en établissement (Établissements de restauration collective - scolaire, entreprise, santé, administrative...), pour atteindre plusieurs milliers d'opérations aujourd'hui, essentiellement portées par les collectivités locales à compétence déchets.

Ces opérations s'inscrivent dans un cadre réglementaire (Loi Grenelle 2, LTECV, loi AGECE) et leur mise en oeuvre est bordée dans les documents d'application suivants :

- La Circulaire Ministérielle du 13 décembre 2012 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité :

cadre technique et organisationnel stipulant, entre autres, "la nécessité que les sites de compostage soient supervisés par une organisation compétente ou un Maître Composteur* dûment formé à cet effet".

- NB :

un "Maître Composteur" est, dans le vocabulaire usuel, une personne qui dispose des compétences de la certification "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire". Il ne s'agit pas d'un métier, mais bien de compétences rassemblées en un titre reconnu et partagé par les acteurs de la filière PGprox.

- L'Arrêté Ministériel du 9 avril 2018 fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en compostage de proximité : article 19 - "l'exploitant [du site] ou une personne désignée par lui [un.e professionnel.le] est formé aux règles de bonnes pratiques du « compostage de proximité » [...], et veille à leur respect."

A ce jour, de nombreuses collectivités territoriales à compétence déchets ont déjà mis en place des opérations de compostage de proximité sur leur territoire, à différentes échelles. La réussite de ces opérations passe par un accompagnement et une expertise efficaces des maîtres d'œuvre.

C'est pourquoi, le développement des compétences "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" (dites du "Guide Composteur" dans le vocabulaire usuel de la filière PGprox) est devenu un enjeu majeur des opérations de compostage de proximité pilotées par les collectivités locales et parfois accompagnées par des acteurs privés.

Les personnes compétentes pour "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" ont des rôles complémentaires à celles compétentes pour "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire", les premières étant souvent, sur le terrain, supervisées par les secondes. C'est pourquoi la maîtrise des compétences associées à la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" est un prérequis à la candidature à la certification "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire".

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Un professionnel certifié "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGProx sur le territoire", devra attester des 4 compétences suivantes :

- C1 - Présenter les différents procédés techniques indispensables au bon fonctionnement des équipements de PGProx pour assurer le démarrage, la prise en main et la mise en œuvre, dans le but de conseiller les usagers.
- C2 - Réaliser auprès de différents publics (ménages, producteurs non ménagers de biodéchets, scolaires, autres usagers) des démonstrations et travaux pratiques dans le but de montrer les gestes et actions indispensables au bon fonctionnement d'un équipement de PGProx en s'appuyant sur une animation construite.
- C3 - Argumenter auprès du grand public en prenant en compte la diversité des publics, y compris les personnes en situation de handicap, afin de démontrer l'utilité de la PGprox en utilisant des supports existants.
- C4 -

Identifier les fonctions et le rôle des relais de terrain bénévoles et salariés dans le dispositif global de PGProx afin de se situer dans le maillage existant.

Descriptif des activités professionnelles mettant en oeuvre ces compétences :

Un professionnel qui dispose des compétences de la certification en objet "accompagne et sensibilise [des publics variés] à la pratique de la PGProx sur le territoire". C'est un ambassadeur de la prévention et gestion des biodéchets ménagers et assimilés. En étroite collaboration avec une personne certifiée "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire", il accompagne les ménages pratiquant la gestion domestique ou partagée des biodéchets, parfois les acteurs du compostage autonome en établissement, à l'échelle d'une ou plusieurs communes. Il contribue au travail de réseau en identifiant les acteurs locaux à mobiliser. Son implication permet de favoriser la progression des pratiques de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur son territoire.

A l'heure actuelle, les professionnels en activité qui disposent de ces compétences sont des agents de collectivités à compétence déchets, devant connaître, pratiquer et accompagner les actions de compostage de proximité, et de gestion intégrée des déchets verts.

Ce sont également, souvent en lien avec les collectivités, des salariés de structures de l'économie sociale et solidaire, des entrepreneurs développant ces mêmes pratiques, ou encore dans une moindre mesure, des salariés d'entreprises du paysage.

Dans le cadre de ses missions au niveau des opérations de PGprox, la personne exerçant les compétences de la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" devra être en mesure d'exercer ces différentes activités :

- Mobilisation de relais de terrain
- Information du grand public, animation de réunions publiques, de stands, visite d'installations, démonstrations de pratiques
- Sensibilisation de publics scolaires
- Installation des équipements, accompagnement et conseil aux usagers
- Suivi des opérations à l'échelle locale et remontée d'informations et de besoins à la personne exerçant les compétences de la certification "Organiser et déployer des opérations de PGprox sur le territoire".

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La formation permettant de se préparer à l'obtention de la certification "Accompagner et sensibiliser à la pratique de la PGprox sur le territoire" est accessible à toute personne majeure, qui dispose des qualités ou opportunités suivantes, sans caractère obligatoire mais souhaitable :

- Compréhension de la langue française et facilités d'expression écrites et orales.
- Ouverture d'esprit, adaptabilité.
- Accès à et maîtrise des outils informatiques basiques (traitement de texte, email, navigation internet...).
- Capacité à manier des outils de jardinage et à faire de la manutention légère.

Les prérequis suivants sont obligatoires:

- Activité professionnelle dans une zone de production de biodéchets ou projet(s) professionnel(s) permettant de valider les compétences associées à la certification.
- Expérience professionnelle préalable dans le domaine de la PGprox.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury sera composé de trois membres :

- un représentant du réseau des OF habilités à préparer les candidats à la certification « Accompagner la pratique de la PGProx sur le territoire ». La session d'évaluation sera organisée de telle sorte que ce membre du jury ne puisse pas être un des formateurs du candidat.
- deux professionnels de la filière PGprox (par exemple un chargé de mission d'une collectivité à compétence déchets, un dirigeant ou salarié d'une structure relais des collectivités sur la prévention des biodéchets). Ces professionnels ne peuvent pas être membres d'un OF signataire de la charte du dispositif de formation PGProx, mais peuvent être adhérents au RCC.

Base légale

Date de décision

29/09/2022

Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	29/09/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	1027	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS4238

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6396

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Le descriptif de la certification apparaîtra sur le site <https://reseaucompost.org>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6115/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	162
Parcours menés à terme	161
Taux d'achèvement	99 %
Période	01/2023 – 12/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	184
Montant total engagé	295 174 €
Coût moyen par dossier	1 604 €
Durée moyenne	39 h
Période	12/2022 – 09/2023
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	2 %
France Travail	2 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.